

Balades et randonnées

Sentiers du littoral, espaces naturels ou espaces verts remarquables... Pour les randonneurs impénitents ou occasionnels, à pied, à cheval ou à vélo, les chemins de traverse pour aller à la découverte de Brest métropole et son environnement ne manquent pas. Avec plus de 600 kms de chemins, Brest métropole dispose d'un réseau dense de cheminement permettant de découvrir la richesse du patrimoine naturel, historique et la grande variété des paysages.



Circuits balisés

De nombreux itinéraires balisés sont à la disposition du public : le sentier du littoral, le GR34, quatre circuits multi usages et trente circuits balisés par l'association APIEDS (Association populaire pour l'inventaire, l'étude et le développement des sentiers), boucles de 7 à 13 km pour un total de 285 km, sont autant d'itinéraires pour que vététistes, cavaliers et piétons découvrent le territoire.

Les circuits multi-usages peuvent se parcourir dans les deux sens, mais ne sont balisés que dans un seul.

Circuit n°1 : Aux sources de l'Idut

Circuit n°2 : Au fil de la Penfeld

Circuit n°3 : De l'Elorn à la Penfeld

Circuit n°4 : Le circuit de la presqu'île de Plougastel

Consultez le site de l'association Brestoïse de randonnées pédestres dans le Finistère, APIEDS [👉](#)

Où pratiquer balades et randonnées

Partez à la découverte des espaces verts remarquables de Brest métropole. Ils offrent de nombreuses possibilités de promenades, pique-nique en familles, découverte de plantes et d'arbres exotiques ou rares, dans un environnement privilégié et protégé.

En savoir plus sur les espaces verts à voir et découvrir

Les patronages laïques où les maisons pour tous peuvent aussi proposer de nombreuses activités sportives liées à la marche ou au vélo :

[Consulter le guide des activités socio-culturelles](#)

Vous pouvez également vous renseigner auprès de [associations](#), ou de la fédération départementale de votre choix.

Consultez le site de [Brest Terres Océanes](#) ➔ pour connaître l'offre de loisirs et de tourisme sur l'ensemble du Pays de Brest.

Bienveillance et sécurité

Quels que soient votre pratique et votre niveau, le respect de quelques règles simples et évidentes rendront la nature plus agréable, pour votre sécurité et pour sa préservation :

- > Restez sur les itinéraires balisés
- > Attention au feu en forêt et dans la lande
- > Passez à distance de tous les animaux, ne les effrayez pas
- > N'abandonnez pas vos détritrus, à la plage, dans la lande ou dans un espace vert, emportez toujours un sac poubelle
- > Respectez les propriétés privées et les cultures.
- > Ne cueillez pas les fleurs, elles peuvent être protégées
- > Ne retirez pas les fils qui barrent les chemins (ils empêchent le bétail de les emprunter quand le fermier le conduit au pré)
- > Vététistes et cavaliers, en toute occasion, maîtrisez votre vitesse
- > Et bien sûr, restez courtois en toutes circonstances

Contact

Direction de l'Ecologie urbaine - Brest métropole

29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ ecologie-urbaine@brest-metropole.fr

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

<div class="g-recaptcha" data-
Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site-sitekey="6Lf7uagUAAAAACavhJ7prlpwfAO2KTfEBx4LRjQF"></div>

✖ EFFACER

✔ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **21 juin 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :
Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil au guichet :
de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
(de 8h30 à 17h en juillet et août)
et le samedi matin de 9h à 12h.
Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.
Fermé le samedi en juillet août
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30

Accueil des mairies de quartier :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
sauf le jeudi ouverture à 9h30
Fermé le samedi en juillet août
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III
Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques
Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre
Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France
Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun
Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu